

3èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise à NANKIN

**Contribution de Monsieur Didier CAZABONNE
Adjoint au Maire
Chargé des Relations Internationales**

**« Les défis majeurs du développement durable
en période de crise économique »**

Note préparée par M. Laurent VIGUIÉ avec l'aide de Gwénola STEPHAN, de l'AMF

Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui à Nankin, à l'occasion de ces troisièmes rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoises, à la demande du Président Pélissard, pour représenter l'association des Maires de France à cette plénière d'ouverture. Cela s'ajoute à mon plaisir de représenter ici la Ville de Bordeaux, qui comme vous le savez attache une grande importance à cet événement, comme le prouve sa présidence du comité Chine de la Commission nationale de la Coopération décentralisée française.

Dans le contexte de crise auquel nous devons faire face aujourd'hui, en France comme en Chine et dans le reste du monde, il peut être tentant d'adopter une posture de repli : repli sur les frontières nationales, et repli sur les recettes du passé en matière économique, en renonçant au tournant que nous essayons tous de prendre vers un développement plus durable. Permettez-moi de vous dire que ce serait une grave erreur : la crise que nous connaissons n'efface pas le fait que les ressources fossiles sur lesquelles se sont fondées nos richesses diminuent à un rythme alarmant, que les ressources en eau se font de plus en plus rares, et que la croissance « classique » émet trop de gaz à effet de serre pour que nous puissions envisager de poursuivre dans cette voie. Le premier défi que doit affronter le développement durable en cette période de crise est donc celui d'être mis de côté en attendant des jours meilleurs. Au contraire, cette crise est pour nous une opportunité d'accélérer vers une croissance plus respectueuses de l'environnement, qui permettra à tous d'accéder à un nouveau niveau de richesse, sans mettre en péril celle des générations futures. Les villes, en première ligne face aux enjeux sociaux et environnementaux, souvent en avance sur les gouvernements, sont idéalement placées pour montrer l'exemple, entraîner à leur suite citoyens et entreprises, et s'appuyer mutuellement pour faire avancer la cause du développement durable.

Des villes qui montrent l'exemple

Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit dans les villes. Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre y sont produites à travers les transports, les bâtiments, et la concentration démographique. Ce sont également dans les centres urbains que l'on enregistre les plus grandes inégalités sociales, que l'écart entre riches et pauvres est le plus important. C'est donc dans les villes que la mutation vers un développement durable doit être inventée.

Les villes membres de l'AMF l'ont bien compris, de même que nombre de leurs homologues dans le monde. De plus en plus de communes font aujourd'hui du développement durable une des priorités de leur action. Depuis l'émergence du concept, après le sommet de la Terre à Rio, elles se sont mobilisées au travers de chartes de l'environnement, d'agenda 21 locaux, de plans climats territoriaux ou encore d'autres démarches territoriales de développement durable. Les maires ont un rôle irremplaçable, en tant que décideurs de proximité, et gestionnaires du cadre de vie, pour relever les défis énergétiques et économiques de leurs territoires.

La première responsabilité des villes dans le contexte actuelle est ce que l'on peut appeler l'écoresponsabilité. Les collectivités sont des acteurs économiques de premier plan. Elles peuvent optimiser leurs actions et réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement en :

- mettant en place une dynamique interne, basée sur une organisation, un management adapté et du personnel mobilisé : la participation du personnel des services et des élus des collectivités du territoire dans la démarche de développement durable est primordiale. La gestion des ressources humaines est une des clés pour la prise en compte du développement durable dans les actions des collectivités, ce qui passe par un effort d'information et de formation des nouveaux agents comme de ceux qui sont déjà en activité, ainsi que par une mise en valeur des compétences acquises et une gestion des compétences et des connaissances en matière de développement durable ;

- concevant et gérant le patrimoine de la collectivité de façon responsable : les collectivités peuvent mettre en œuvre un Plan environnement administration, garantir de bonnes conditions sanitaires et de sécurité, notamment dans les établissements dont la collectivité est responsable, utiliser des méthodes d'analyse financières cohérentes avec la vision transversale du développement durable, développer le recours aux financements socialement responsables... A Bordeaux par exemple, un diagnostic fondé sur une thermographie aérienne a permis de lancer un vaste plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre émis par les bâtiments municipaux ;

- garantissant des équipements collectifs et des services publics de qualité : l'enchevêtrement des compétences et la multiplication des autorités gestionnaires de services est souvent source d'opacité pour le citoyen, d'inégalités face aux charges, et de disparités des conditions de vie entre habitants. L'agenda 21 est l'occasion de rendre plus compréhensibles et cohérents les services collectifs, en partant de l'expression des besoins ou des attentes des différents usagers et des acteurs concernés.

En France, le poids de la commande publique représente 15% du PIB soit plus de 200 milliards d'Euros. C'est donc un levier puissant susceptible d'entraîner de nouveaux modes de production, et des innovations dans l'offre de produits et de services. En matière d'achats publics, l'action des collectivités pourrait être facilitée par l'intégration du critère de prise en compte des exigences de la protection de l'environnement parmi les critères obligatoires de jugement des appels d'offre.

Des villes qui entraînent à leur suite citoyens et entreprises privées

Au-delà de leur action propre, les villes doivent entraîner à leur suite ceux qui habitent leur territoire, citoyens comme entreprises. Depuis l'émergence du concept de développement durable, après le sommet de la Terre à Rio en 1992, les communes se sont mobilisées au travers de chartes de l'environnement, d'agendas 21 locaux, de plans climats territoriaux élaborés et mis en œuvre avec les habitants. En effet, le développement durable requiert dialogue, proximité et capacité à agir. La mobilisation de tous les acteurs

est essentielle si l'on veut pouvoir enregistrer des résultats tangibles. La concertation est donc une dimension incontournable du succès de tous ces documents.

Le développement durable est donc bien une problématique locale, et le Maire, au-delà de la concertation, peut agir de trois manières, que je souhaiterais illustrer par des exemples tirés de l'expérience de Bordeaux :

- la pédagogie : afin d'encourager l'adoption de comportements respectueux de l'environnement par les citoyens, la Mairie de Bordeaux a développé un guide des gestes éco-responsables. Ces guides, qui doivent être accessibles par tous, ont été traduits en 4 langues pour que chacun puisse se l'approprier dans sa langue maternelle. L'inauguration prochaine d'une Maison éco-citoyenne permettra également aux habitants de Bordeaux d'accéder à des informations pratiques sur le meilleur moyen, par exemple, de diminuer leur consommation énergétique ;

- l'incitation : en matière de déplacements doux, la Mairie de Bordeaux a fait le choix de mettre à disposition gratuitement des habitants plus de 5 000 vélos. Elle a également veillé à développer des voies de circulation en site propre, et a autorisé sur plus de 20 kms la circulation à contre-sens des vélos. La disponibilité des moyens, la possibilité de circuler en toute sécurité et de réduire la longueur des trajets a permis d'enregistrer des résultats spectaculaires, puisque l'utilisation des vélos en centre-ville est passée en quelques années de 3 à 8% des déplacements ;

- la contrainte : la réduction des voies de circulation automobile dans le centre-ville de Bordeaux, au profit des zones réservées aux déplacements doux, a eu un effet direct sur la pollution d'origine automobile.

Les agendas 21, qui regroupent l'ensemble des politiques pertinentes en termes de développement durable, et sont conçus dans la concertation, constituent des outils particulièrement pertinents puisqu'ils rassemblent l'ensemble des parties prenantes d'un territoire autour d'un projet collectif. Il est important que l'agenda 21 devienne un véritable contrat territorial de développement durable. Il doit pouvoir servir de catalyseur entre les acteurs du territoire mais aussi de support de contractualisation avec l'Etat, comme le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement le prévoit.

Au-delà de la mobilisation du citoyen, les communes jouent un rôle essentiel pour entraîner à leur suite le secteur privé. A travers la définition de leurs politiques territoriales de développement durable, elles mettent en œuvre le concept de « penser global - agir local ». Les communes jouent naturellement sur leur territoire un rôle primordial dans la définition de stratégies économiques cohérentes avec les évolutions climatiques.

Le développement durable appelle les territoires à valoriser leurs ressources naturelles et humaines, à innover pour créer de nouvelles formes de richesses et répondre aux besoins et attentes de la société. Les pratiques territoriales de développement durable ont d'ores et déjà prouvé qu'elles constituent de réels atouts économiques. Les entreprises, PME comme grands groupes, intègrent et s'appuient de plus en plus sur le concept de développement durable, et la ville peut encourager le développement d'activités économiques respectueuses d'un développement durable, par exemple par le biais de la création d'éco-parc ou de pépinières d'entreprises dans les secteurs clés de la maîtrise de l'énergie ou du développement d'éco-technologies innovantes.

La crise que nous traversons constitue une contrainte pour les acteurs économiques comme pour les collectivités territoriales, elle invite également à repenser notre mode de développement pour un meilleur équilibre. Les principes et exigences du développement durable qui invitent à la transversalité, à l'anticipation, à la participation, à la cohérence, doivent s'imposer en tant que composantes indispensables des politiques et stratégies économiques des territoires conduites par les villes.

Des villes qui peuvent unir leurs forces

Les villes ne doivent cependant pas se concentrer uniquement sur leur territoire ; elles ont beaucoup à gagner à unir leurs forces.

Depuis plusieurs années, l'AMF et les élus locaux se sont saisis de la question du développement, notamment par l'intermédiaire des Agendas 21 locaux et de la Charte des maires pour l'Environnement. Développée par l'Association des Maires de France, elle appelle à une quasi-révolution culturelle pour faire face à l'urgence environnementale, et souligne le rôle essentiel des élus locaux et des maires, souvent en première ligne. Ce type de document est important pour souligner la convergence de l'action des collectivités locales, et définir ensemble les grands axes d'un développement local durable. La charte des Maires pour l'environnement en énonce six : la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise de l'urbanisme, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, le lien entre environnement et santé, et la conduite de politiques municipales écologiquement responsables.

A l'image de la charte des maires pour l'environnement en France, les villes du monde doivent unir leur voix pour être entendues sur la scène internationale. Au moment du Sommet de Copenhague sur le climat par exemple, à l'invitation de la ville de Copenhague, une soixantaine de villes du monde, dont Bordeaux, ont tenu un mini-sommet et signé la charte de Copenhague appelant les gouvernements à agir. Si le résultat du Sommet intergouvernemental a été décevant sur bien des plans, il aura permis de faire entendre la voix des villes dans un domaine central du développement durable, celui de la lutte contre le changement climatique.

Enfin, les villes peuvent se lancer dans des coopérations concrètes pour avancer sur la voie d'un développement durable, en s'appuyant sur les expériences des unes pour faire avancer les autres. C'est la voie qu'ont choisie Bordeaux et Wuhan, sa partenaire, ville pilote pour le développement urbain durable en Chine. A travers des échanges d'expérience dans différents domaines, nous espérons progresser ensemble dans nos pratiques et dans nos politiques, et le nouveau plan d'action que nous signerons en septembre prochain portera en priorité sur des projets liés au développement durable.

Xxx

Le défi du développement durable est peut-être rendu plus délicat à relever par la crise économique ; il est surtout devenu encore plus essentiel. Et pour le relever dans cette période difficile, il est important que les villes, creuset idéal pour l'invention d'une nouvelle voie de développement, renforcent leur partenariat avec les acteurs de leur territoire, citoyens comme entreprises. Il est encore plus important que les villes s'épaulent dans cette recherche d'un nouveau modèle. Je suis sûr que ces nouvelles rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise, brillamment organisée par la Ville de Nankin, y contribueront. Je vous remercie.